



## COMMISSION SPORTIVE PROCES-VERBAL N° 38

Réunion du 17 Juin 2026 à 14 heures

**Présidence** : DELCROIX Laurent

**Présents** : BONNET Philippe, LIVONNET Alain, MEUNIER Régis, TERCIER Pierre, TORTAY Michel

**Excusée** : CECROPS Géraldine,

**Assiste à la réunion** : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

### RAPPEL

#### **INTEMPERIES** : ARTICLE 15

2 - Lorsqu'il apparaît certain que le terrain sera impraticable (inondation généralisée, épaisseur importante de neige, etc.), le propriétaire du stade ou le club recevant doit en informer par courriel la Ligue ou le District concerné, **au plus tard le vendredi avant 12h00** ou la veille avant 12h00 pour tous les matchs fixés en semaine.

**Permanence week-end** : La Commission rappelle qu'une astreinte téléphonique est mise en place le week-end pour les rencontres de District en cas d'urgences (accidents, retard officiels et équipes) ☎ **06.26.76.19.52** en respectant les créneaux horaires du vendredi (18h à 21h) et samedi/dimanche (9h à 20h).

**En cas de dysfonctionnement de la FMI, l'utilisation de la feuille de match papier est OBLIGATOIRE** (listing des joueurs **AVEC PHOTOS**).

Si une équipe ne présente pas de listing à jour, le match n'aura pas lieu et l'équipe fautive sera déclarée perdante.

\*\*\*\*\*

### 1 – **ADOPTION PROCES VERBAL** :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 8 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### 2 – **AMENDES ADMINISTRATIVES** :

(Frais d'arbitrage, absence d'éducateur – délégué, report de match hors délai, changement de date calendrier, transmission en retard de la FMI, manquements liés à l'utilisation de la tablette – FMI)

Voir amendes administratives du 17 juin 2026

\*\*\*\*\*

### 3 – HOMOLOGATION DES RENCONTRES :

La Commission sportive prononce l'homologation des rencontres qui se sont déroulées il y a plus de 30 jours calendaires étant donné qu'aucune instance les concernant n'est en cours et qu'aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée à ce jour.

\*\*\*\*\*

### 4 – DEMANDE FEUILLES DE MATCH : Attention : **DERNIER RAPPEL**

- U18 Départemental 2 Poule A – 54747996 – AMBOISE AC 1 c/ VEIGNE CST 2 du 30/05/2026
- U13 Départemental 3 Poule C – 55345771 – LA RICHE RACING 2 c/ TOURS SUD AS 2 du 06/06/2026
- U13 Départemental 4 Poule D – 55346157 – RACAN FC 2 c/ FONDETTES Entente 2 du 06/06/2026

\*\*\*\*

- U11 Niveau 1 Poule A
  - 55346408 – UNION FOOT TOURAINE 2 c/ AVOINE O. CHINON CINAIS 1 du 21/03/2026
  - 55346412 – ST CYR/LOIRE EB 3 c/ UNION FOOT TOURAINE 1 du 21/03/2026
  - 55346413 – ST CYR/LOIRE EB 2 c/ UNION FOOT TOURAINE 2 du 28/03/2026
  - 55346416 – UNION FOOT TOURAINE 1 c/ CHAMBRAY FC 1 du 28/03/2026
  - 55346418 – CHAMBRAY FC 1 c/ LA RICHE RACING 1 du 09/04/2026
  - 55346423 – LA RICHE RACING 1 c/ UNION FOOT TOURAINE 1 du 03/06/2026
  - 55346424 – CHAMBRAY FC 1 c/ AVOINE O. CHINON CINAIS 1 du 10/06/2026
- U11 Niveau 1 Poule B – 55346583 – UNION FOOT TOURAINE 3 c/ LA RICHE RACING 2 du 06/06/2026
- U11 Niveau 2 Poule B – 55351015 – UNION FOOT TOURAINE 6 c/ PAYS LANGEAISIEEN FC 1 du 03/06/2026
- U11 Niveau 2 Poule C – 55346759 – MONTLOUIS FC 3 c/ UNION FOOT TOURAINE 5 du 06/06/2026
- U11 Niveau 4 Poule A – 55347107 – ST CYR/LOIRE FEM. 6 c/ NOUZILLY ST LAURENT Ent. 2 du 06/06/2026
- U11 Niveau 4 Poule D – 55347343 – UNION FOOT TOURAINE FEM. 8 c/ LOCHES AC 2 du 14/03/2026
- U11 Niveau 4 Poule E – 55347371 – SOUVIGNE VILLIERS ST LAURENT 2 c/ ST BENOIT HUISMES F. 1 du 28/03/2026
- U11 Niveau 4 Poule E – 55347383 – SOUVIGNE VILLIERS ST LAURENT 2 c/ JOUE PORTUGAIS US 2 du 06/06/2026

\*\*\*\*

Les clubs doivent impérativement faire parvenir la feuille de match par mail au secrétariat du District **avant le lundi 22 juin dernier délai.**

La Commission rappelle l'article 12 des compléments des Règlements Généraux de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire :

*Article 12 – en cas de non-utilisation de la feuille de match informatisée :*

*Pour les matches n'ayant pas pu utiliser la FMI :*

*- Les clubs évoluant en compétition(s) départementale (s) impriment leur feuille de match recto/verso en cas de match à domicile.*

*- Cette feuille de match est établie très lisiblement et comporte toutes les indications et signatures prévues. - Le club recevant la fait parvenir, au secrétariat du District (le lundi avant 12h) :*

*- Par courrier électronique en scannant la feuille de match originale (recto-verso).*

*En cas de réserve ou de réclamation, la Commission concernée pourra réclamer la feuille de match originale par pli postal.*

*- Si les obligations mentionnées ci-dessus ne sont pas respectées, il sera appliqué une amende dont le montant est défini dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".*

*- En cas de non-envoi de la feuille de match par le club recevant dans un délai maximum de 30 jours à compter du jour de la rencontre effectivement jouée, le club recevant aura match perdu par pénalité et sera sanctionné d'une amende dont le montant est fixé dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".*

*En tout état de cause, il faut envoyer la feuille de match :*

- 1ère phase JEUNES : **avant le 31 décembre de la saison en cours**
- 2ème phase JEUNES et CHAMPIONNAT SENIORS : **avant le 15 juin de la saison en cours**

\*\*\*\*\*

Considérant les matchs suivants pour lesquels le secrétariat du District n'a jamais reçu à ce jour de FMI ou feuille de match papier après plusieurs courriels de relance :

- **Coupe Seniors District Tep Sport – 55505811 – OBEE FOOTBALL CLUB 1 c/ LOCHES AC 1 du 03/05/2026**
- **U13 Départemental 2 Poule A – 55365532 – VEIGNE CST 1 c/ AMBOISE AC 2 du 06/05/2026**

Considérant les dispositions de l'Article 12 des compléments aux RG de la Ligue du Centre-Val de Loire et de ses Districts applicables dans le District d'Indre et Loire de Football :

« - Si les obligations mentionnées ci-dessus ne sont pas respectées, il sera appliqué une amende dont le montant est défini dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".

- En cas de non-envoi de la feuille de match par le club recevant dans un délai maximum de 30 jours à compter du jour de la rencontre effectivement jouée, le club recevant aura match perdu par pénalité et sera sanctionné d'une amende dont le montant est fixé dans les tarifs fixés par le District pour la saison en cours, rubrique "Amendes".

En tout état de cause, il faut envoyer la feuille de match :

- 1ère phase JEUNES : avant le 31 décembre de la saison en cours
- 2ème phase JEUNES et CHAMPIONNAT SENIORS : avant le 15 juin de la saison en cours »

Considérant que le délai maximum de 30 jours est dépassé, la Commission Sportive donne match perdu par pénalité :

- **Coupe Seniors District Tep Sport - 55505811 – OBEE FOOTBALL CLUB 1 (0 but /- 1 point pénalité) c/ LOCHES AC 1 (3 buts /3 points).**
- **U13 Départemental 2 Poule A – 55365532 – VEIGNE CST 1 (0 but/ - 1 point pénalité) c/ AMBOISE AC 2 (3 buts/3 points) du 06/05/2026**
- **Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2025/2026 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction.**
- **Inflige une amende de 65 €. aux clubs OBEE FOOTBALL CLUB et VEIGNE CST pour match perdu par pénalité pour feuille de match non envoyé sous 30 jours.**

\*\*\*\*\*

## 5 - RESERVE D'AVANT MATCH :

<b>Match</b>	<b>55650572</b>	
<b>Date</b>	<b>14 Juin 2026</b>	
<b>Catégorie / Division / Poule</b>	<b>Féminines</b>	<b>Coupe Féminine à 8</b>
<b>Clubs en présence</b>	<b>INGRANDES Entente 1</b>	<b>ST BENOIT-HUISMES-VERON Entente 1</b>

La Commission :

- Vu les pièces versées au dossier,
- Jugeant sur le fond et en première instance,
- Considérant la réserve déposée sur la feuille de match par l'équipe 1 de INGRANDES Entente avant la rencontre conformément à l'article 142 des Règlements Généraux de la F.F.F. et confirmée par le club en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. portant sur la qualification et/ou la participation MOLISSON Sixtine du club ST BENOIT HUISMES Entente pour le motif suivant : la licence présentée par la joueuse a été enregistrée après le 31 janvier.
- Considérant que la licence de la joueuse MOLISSON Sixtine est enregistrée à la date du 30 mars 2026 avec le cachet « mutation hors période ».
- Considérant l'article 152 des RG de la FFF :
  - « - Joueur licencié après le 31 janvier :
  - 1. *Aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours. La date limite de qualification pour la participation aux Championnats de Ligue 1 et de Ligue 2 est fixée par le règlement de chacune de ces épreuves.*

...

4. Les Ligues régionales peuvent accorder une dérogation à ces dispositions pour les équipes des séries inférieures à la division supérieure de district (ou, à défaut de District, pour les équipes de la dernière série de Ligue). »

- Considérant l'article 22 : complément des articles 73, 152 et 153 des Règlements Généraux de la F.F.F.  
« La Ligue Centre-Val de Loire autorise :  
- les joueuses Seniors F, U20 F et U19 F qui ont signé leur licence après le 31 janvier à participer aux rencontres « Senior Féminin » des équipes des séries inférieures à la division supérieure de Ligue lorsque le District n'en propose pas. »
- Considérant que la Coupe Féminine à 8 n'est pas concernée par cet article ; l'article ci-dessus ne concerne que le Championnat.

Par ces motifs :

- **Dit la réserve irrecevable sur le fond.**
- **Confirme le résultat acquis sur le terrain.**
- **Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2025/2026 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction.**
- **Porte à la charge du club INGRANDES SHOOT le montant des droits de réserves prévus à cet effet : 35 €.**

\*\*\*\*\*

## **6 – DOSSIERS EN INSTANCE - COMMISSION DE DISCIPLINE :**

- Départemental 3 Poule A – MONTS AS 3 c/ FERRIERE BEAULIEU 1 du 31/05/2026
- Départemental 3 Poule B - STE CATHERINE DE FIERBOIS 1 c/ PORTS NOUATRE US 1 du 12/04/2026

La Commission prend note des décisions (retraits de points et sanctions) de la Commission de Discipline concernant les rencontres suivantes :

- Départemental 3 Poule C – VERON FC 1 c/ RACING LA RICHE 3 du 9 mai 2026
- Départemental 4 Poule C – ST BENOIT HUISMES F. 2 c/ VERON FC 2 du 12 avril 2026

\*\*\*\*\*

## **7 – BONUS FAIR-PLAY**

La Commission rappelle qu'un nouveau détail des points « Bonus » liés au Fair-Play a été réalisé à la date du 17 juin 2026 pour les clubs évoluant en D1, D2 et D3.

Ces classements ont été publiés sur le site internet du District le 17.06.2026 (voir annexe 1).

Les classements des championnats D1, D2 et D3 sont mis à jour avec les points bonus à ce jour sous réserve des dossiers disciplinaires en cours et des éventuels recours pouvant intervenir.

\*\*\*\*\*

## **8 – CLASSEMENTS ET ENGAGEMENTS 2026/2027**

Les classements seniors seront mis en ligne au plus tard le **vendredi 26 juin 2026**. Aucune information ne sera communiquée avant cette parution.

Les engagements des équipes seniors seront également accessibles à cette date.

Les fiches de candidatures « élite » sont disponibles sur le site du District à partir du vendredi 19 juin 2026 et à retourner pour le dimanche 28 juin 2026.

\*\*\*\*\*

## **9 – TOURNOIS ET RASSEMBLEMENT**

La Commission rappelle que :

- Dans le cadre des différents tournois de niveau départemental, régional ou national, il est impératif de renseigner une fiche de déclaration de tournoi ainsi que de joindre le règlement sportif correspondant à celui-ci.
- L'organisation d'un tournoi U7 ou U9 n'est pas autorisée. Le club doit être en mesure de proposer une journée sous la forme d'un Rassemblement ou Plateau U7 ou Plateau U9 sans compétition.

\*\*\*\*\*

## **10 - COURRIELS DIVERS :**

**Club : AVOINE O. CHINON CINAIS (Benoît FOURASTE) – Courriels en date du 10 et 17 juin 2026**

Rencontre : U11 Niveau 1 Poule A du 10/06/2026 – CHAMBRAY FC 1 c/ AVOINE O. CHINON CINAIS  
Courriels transmis à Nathan MOUNOURY (Conseiller d'Animation)

**M. VERNEAU Maurice (Délégué de la rencontre) – Courriel en date du 14 juin 2026**

Rencontre : Coupe U18 District Win Sport School – BOUCHARDAIS AF 1 c/ MONNAIE US 1  
La Commission prend connaissance du rapport du délégué. Le dossier est transmis à la Commission de Discipline.

**Commission d'Appel Général du District – Courriel en date du 12 juin 2026**

Rencontre : Challenge D4 du 05/06/2026 – BOURGUEIL ES 3 c/ STE MAURE-MAILLE FC 2

La Commission prend en compte la décision de la Commission d'Appel Général.

Après échange entre les membres de la Commission, il est décidé de soumettre à la Commission de révision des textes puis au Comité de direction un changement dans les RG des Challenges D1-D3 et D4 concernant la participation des joueurs :

« Participation des joueurs - Article 19 : complément de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.

1 - Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des Règlements Généraux de la F.F.F, disputée par l'une des équipes supérieures de son Club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de Championnat de Ligue 2 décalé au lundi).

2 - Par ailleurs, **ne peuvent entrer en jeu plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres en équipe(s) supérieure(s) (championnats, coupes et challenges).** »

Si deux ou plusieurs équipes d'un même club participent aux **challenges Départemental 4**, il n'y a aucune notion d'équipe supérieure. »

**Ligue du Centre-Val de Loire – Courriel en date du 10 juin 2026**

Accessions championnats régionaux 2026-2027

La Commission prend note de la réponse effectuée par le Directeur Administratif du District.

**Ligue du Centre-Val de Loire – Courriel en date du 5 juin 2026**

Rencontre : Départemental 3 Poule A du 22/02/2026 – MONTS AS 3 c/ VEIGNE CST 2

Information de décision de la Commission Régionale d'Appel

La Commission en prend note.

**Rapport de permanence District du week-end :**

- 13 et 14 juin 2026 : M. Pierre TERCIER

\*\*\*\*\*

**A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 17 heures.

Prochaine réunion en visioconférence le jeudi 25 juin 2026.

**Régis MEUNIER**

  
Secrétaire de séance



## CLASSEMENT FAIR PLAY D1

DEPARTEMENTAL 1

Classement	Nom du club	Nb Total Pts	Nb Matches	Pts / match	*BONUS
1	R. LA RICHE TOURS	-39	20	-1,95	+3 pts
1	ENT.S. BOURGUEIL	-39	20	-1,95	+3 pts
3	LOCHES A.C.	-41	20	-2,05	+2 pts
4	SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE	-43	20	-2,15	+2 pts
5	A.S. MONTS	-50	20	-2,50	+2 pts
6	A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE	-60	20	-3,00	+2 pts
7	F.C. VAL DE BRENNE	-65	20	-3,25	+1 pt
8	SAINT GEORGES DESCARTES	-70	20	-3,50	+1 pt
9	ALERTE S. DE FONDETTES	-75	20	-3,75	+1 pt
9	UNION FOOT DE TOURAINE	-75	20	-3,75	+1 pt
11	U.S. ST. PIERRE DES CORPS	-91	20	-4,55	0 pt

CLASSEMENT AU 17 juin 2026

\*Bonus appliqué aux compétitions Départementales Masculines (D1,D2 et D3).  
Voté lors de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2023.  
(Sous réserves des procédures en cours)

Débit des points au Fair-Play accumulés durant la saison 2025 - 2026	Ajout de points au classement final de l'équipe en championnat
0 à -40 points	+ 3 points
-41 à -60 points	+ 2 points
-61 à -80 points	+ 1 point
-81 et moins	0 point



## CLASSEMENT FAIR PLAY D2

DEPARTEMENTAL 2 – EC CONSULTING

Classement	Nom du club	Nb Total Pts	Nb Matches	Pts / match	*BONUS
1	FOOTBALL SAINT BENOIT HUISMES	-21	18	-1,17	+3 pts
2	F.C. GATINE CHOISILLES	-22	18	-1,22	+3 pts
3	LOCHES A.C.	-25	18	-1,39	+3 pts
4	F. C. DE MONTLOUIS	-29	18	-1,61	+3 pts
5	ST. AVERTIN SP.	-32	18	-1,78	+3 pts
5	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY	-32	18	-1,78	+3 pts
7	SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE	-34	18	-1,89	+3 pts
8	AVOINE OLYMPIQUE CHINON CINAIS	-37	18	-2,06	+3 pts
8	U.S. MONNAIE	-37	18	-2,06	+3 pts
10	ACP TOURS	-38	18	-2,11	+3 pts
11	U.S. ST. NICOLAS DE BOURGUEIL	-37	17	-2,18	+3 pts
12	R. LA RICHE TOURS	-42	18	-2,33	+2 pts
13	F.C. VAL DE CHER 37	-45	18	-2,50	+2 pts
14	ET. S. VAL DE VEUDE	-47	18	-2,61	+2 pts
15	FOOTBALL CHOISILLE LAMEMBROLLE METTRAY	-46	17	-2,71	+2 pts
16	F. C. ETOILE VERTE	-49	18	-2,72	+2 pts
17	U.S. ST. MARTIN LE BEAU	-50	18	-2,78	+2 pts
18	USLB LIGNIERES-BREHEMONT	-52	18	-2,89	+2 pts
18	FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIEEN	-52	18	-2,89	+2 pts
20	F.C.S.2M STE.MAURE MAILLE	-53	18	-2,94	+2 pts
21	A.S. LUYNES	-57	18	-3,17	+2 pts
21	A.C. AMBOISIEN AMBOISE	-57	18	-3,17	+2 pts
23	EL.S. CHARGE	-58	18	-3,22	+2 pts
24	C.S. TOURANGEAU VEIGNE	-64	18	-3,56	+1 pt
25	F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS	-77	18	-4,28	+1 pt
26	ET.S. OESIENNE NOTRE DAME D'OE	-78	18	-4,33	+1 pt
27	U.S. RENAUDINE F.	-80	18	-4,44	+1 pt
28	U.S. PORTUGAISE DE JOUE LES TOUR	-86	18	-4,78	0 pt
29	FOOTBALL CLUB SOUVIGNE VILLIERS ST LAURENT	-269	18	-14,94	0 pt
30	O.C. DE TOURS	-299	18	-16,61	0 pt

### CLASSEMENT AU 17 juin 2026

\*Bonus appliqué aux compétitions Départementales Masculines (D1,D2 et D3).  
 Voté lors de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2023.  
 (Sous réserves des procédures en cours)

Débit des points au Fair-Play accumulés durant la saison 2025 - 2026	Ajout de points au classement final de l'équipe en championnat
0 à -40 points	+ 3 points
-41 à -60 points	+ 2 points
-61 à -80 points	+ 1 point
-81 et moins	0 point



### CLASSEMENT FAIR PLAY D3

DEPARTEMENTAL 3

Classement	Nom du club	Nb Total Pts	Nb Matches	Pts / match	*BONUS
1	AM.S. ESVES LE MOUTIER/ST SENOCH	-9	18	-0,50	+3 pts
2	R. C. VAL SUD TOURAINE	-11	18	-0,61	+3 pts
3	F.C.PAYS MONTRESOROIS	-16	18	-0,89	+3 pts
4	ET. S. VAL DE VEUDE	-17	18	-0,94	+3 pts
5	U.S. YZEURES PREUILLY	-20	18	-1,11	+3 pts
6	A.S. MONTS	-19	17	-1,12	+3 pts
7	F.C. VAL DE CHER 37	-21	18	-1,17	+3 pts
8	C. DEPORTIVO ESPAGNOL TOURS	-22	18	-1,22	+3 pts
9	SP.C. BENAIS	-23	17	-1,35	+3 pts
10	A.S. STE. CATHERINE DE FIERBOIS	-22	16	-1,38	+3 pts
11	UNION SPORTIVE PERNAY AMBILLOU	-26	18	-1,44	+3 pts
11	ENT.S. BOURGUEIL	-26	18	-1,44	+3 pts
13	A.S. DE PREPARATION O. TOURS	-27	18	-1,50	+3 pts
14	UNION SPORTIVE LOIRE ET VIGNES	-28	18	-1,56	+3 pts
15	F.C. GATINE CHOISILLES	-29	18	-1,61	+3 pts
15	REIGNAC CHAMBOURG VAL INDRE	-29	18	-1,61	+3 pts
17	FOOTBALL CLUB LA CELLE / POUZAY	-30	18	-1,67	+3 pts
18	SAINT GEORGES DESCARTES	-31	18	-1,72	+3 pts
19	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY	-30	17	-1,76	+3 pts
20	ACP TOURS	-32	18	-1,78	+3 pts
21	AUBE S. ESVRES S/INDRE	-32	17	-1,88	+3 pts
22	A. S. TOURS SUD	-36	18	-2,00	+3 pts
22	F.C. ST. ANTOINE DU ROCHER	-36	18	-2,00	+3 pts
24	U.S. NOUZILLY ST.LAURENT	-40	18	-2,22	+3 pts
25	F.C. FERRIERE S/BEAULIEU	-39	17	-2,29	+3 pts
26	FOOTBALL CLUB DU VAL DE CISSE	-44	18	-2,44	+2 pts
26	ET.S. LA VILLE AUX DAMES	-44	18	-2,44	+2 pts
28	SP.C. VILLEPERDUE	-45	18	-2,50	+2 pts
29	U. S. PORTS-NOUATRE	-45	17	-2,65	+2 pts
30	SP.C. AZAY LE RIDEAU /CHEILLE	-48	18	-2,67	+2 pts
31	LE RICHELAIS FOOT	-50	18	-2,78	+2 pts
32	A. FOOTBALL BOUCHARDAIS	-52	18	-2,89	+2 pts
32	FOOTBALL CLUB PAYS LANGEAISIEEN	-52	18	-2,89	+2 pts
34	U.S. MONNAIE	-55	18	-3,06	+2 pts
34	FOOTBALL CHOISILLE LAMEMBROLLE METTRAY	-55	18	-3,06	+2 pts
36	FOOTBALL CLUB DU VERON	-56	18	-3,11	+2 pts
37	A.S. CHANCEAUX S/CHOISILLE	-74	18	-4,11	+1 pt

Classement	Nom du club	Nb Total Pts	Nb Matches	Pts / match	*BONUS
38	A.S. DE VILLEDOMER	-73	17	-4,29	+1 pt
39	SAINT ETIENNE DE CHIGNY FOOTBALL CLUB	-84	18	-4,67	0 pt
40	U.S. ST. PIERRE DES CORPS	-85	18	-4,72	0 pt
41	F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS	-84	17	-4,94	0 pt
42	U.S. RENAUDINE F.	-95	18	-5,28	0 pt
43	A.S. DE L'AUBRIERE	-216	18	-12,00	0 pt
44	F.C. VAL DE BRENNE	-212	17	-12,47	0 pt
45	RACAN FOOTBALL CLUB	-216	17	-12,71	0 pt
46	C.S. TOURANGEAU VEIGNE	-229	18	-12,72	0 pt
47	OBEE JOUÉ FOOTBALL CLUB	-251	18	-13,94	0 pt
48	U.S. LE GRAND PRESSIGNY BARROU	-255	17	-15,00	0 pt
49	ET. BLEUE ST. CYR S/LOIRE	-264	17	-15,53	0 pt
50	R. LA RICHE TOURS	-7265	18	-403,61	0 pt

CLASSEMENT AU 17 juin 2026

\*Bonus appliqué aux compétitions Départementales Masculines (D1,D2 et D3).  
 voté lors de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2023.  
 (Sous réserves des procédures en cours)

Débit des points au Fair-Play accumulés durant la saison 2025 - 2026	Ajout de points au classement final de l'équipe en championnat
0 à -40 points	+ 3 points
-41 à -60 points	+ 2 points
-61 à -80 points	+ 1 point
-81 et moins	0 point